

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **12^e jour du mois d'août 2013**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Le conseiller Serge Boislard a motivé son absence puisqu'il représentait aujourd'hui la Ville d'Asbestos à Lac-Mégantic. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2013-174

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec l'ajout des points suivants :

- 6.2 Camp musical d'Asbestos: demande de contribution pour acquisition d'un jeu gonflable
- 7.7 Maison l'Estime : demande d'autorisation de fermeture de rue pour activité spéciale
- 7.8 Programme d'accès à la propriété

Adoptée.

2013-175

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

Les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013. Une correction doit être apportée au procès-verbal, plus précisément à la résolution numéro 2013-164 « Incitatifs financiers pour la construction résidentielle »

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé, avec la modification apportée à la résolution 2013-164.

Adoptée.

2013-176

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-164 - INCITATIFS FINANCIERS POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de modifier la résolution 2013-164 pour qu'elle se lise comme suit :

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire promouvoir la construction résidentielle sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a rencontré les promoteurs d'un projet de construction d'un bâtiment en deux phases, soit une phase de 20 logements et une autre de 16 logements et que des incitatifs financiers leur ont été offerts;

CONSIDÉRANT que les promoteurs du projet ont accepté l'offre de la Ville d'Asbestos et vont aller de l'avant dans leur projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accorde un remboursement de taxes municipales aux promoteurs Carlos Dion et Jonathan Dion pour la réalisation de leur projet de construction de bâtiments à logements multiples sur le lot numéro 3 171 388 situé sur la 3^e Avenue. Les taxes seront remboursées selon les termes suivants :

- 100% des taxes foncières et d'infrastructures de la première année;
- 100% des taxes foncières et d'infrastructures de la deuxième année;
- 100% des taxes foncières et d'infrastructures de la troisième année;
- 60% des taxes foncières et d'infrastructures de la quatrième année;
- 40% des taxes foncières et d'infrastructures de la cinquième année.

Ce remboursement se fera sur la valeur foncière bonifiée par le projet, et ce, après que la totalité des taxes aura été payée à tous les ans.

- › Que ces incitatifs sont offerts parce qu'il s'agit d'un projet de plus de 20 logements;
- › Que ces incitatifs sont également offerts pour favoriser le développement d'un site présentant des contraintes importantes à l'égard de la capacité portante du sol;
- › Que ces incitatifs soient offerts à la condition que la construction soit débutée avant le 1^{er} août 2014.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre du Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous confirmant que le plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre est conforme aux exigences du ministère.
- › Lettre de remerciements de la Troupe d'la mine pour l'aide financière accordée et la bonne collaboration de la Ville d'Asbestos.
- › Information du ministère des Transports du Québec à l'effet que le troisième versement de la subvention 2013 sera effectué incessamment à la Ville d'Asbestos dans le cadre du Programme d'aide au transport adapté pour les personnes handicapées.
- › Décision de la Commission municipale du Québec dans la demande d'exemption de taxes foncières de la Croisée des sentiers.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Aucune demande.

2013-177

PROGRAMME PLACE AUX JEUNES DE LA MRC DES SOURCES : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu qu'une somme de 500 \$ soit accordée par la Ville d'Asbestos et versée au Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond. La contribution servira à la réalisation de deux activités, soit : les séjours exploratoires de Place aux jeunes et le colloque « Mon Avenir, Ma Région », édition 2013-2014. Que cette somme soit prise à même le fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2013-178

CONTRIBUTION AU CAMP MUSICAL D'ASBESTOS POUR L'ACQUISITION D'UN JEU GONFLABLE

CONSIDÉRANT que le Camp musical désire acquérir un autre jeu gonflable;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a emprunté à maintes reprises les jeux gonflables du Camp musical pour ses activités;

CONSIDÉRANT que le Camp musical a adressé une demande d'aide financière pour un montant de 500 \$ dans le fonds du tournoi de golf du maire;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer la somme de 500 \$ provenant des fonds du tournoi de golf du maire, laquelle sera versée au Camp musical d'Asbestos pour l'acquisition d'un jeu gonflable pour les enfants.

Adoptée.

2013-179

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE JUIN ET JUILLET 2013

Après étude et vérification de la liste de comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de juin et juillet 2013, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	952 244,03 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juin 2013:	952 244,03 \$

- Administration municipale	706 687,62 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juillet 2013:	706 687,62 \$

Adoptée.

2013-180
SOUSSION POUR AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE

Des soumissions sur invitation ayant été demandées pour la fourniture et l'installation d'un afficheur électronique à l'intersection du boulevard Simoneau et de la 1^{re} Avenue. Elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

- Libertévision inc. : 19 500,91 \$
- Électromega Itée : 33 210,53 \$
- Agence Francyne Caron : 41 385,79 \$

Considérant qu'après vérification des soumissions, l'ensemble des soumissions ont été jugées conformes;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accorder la soumission à l'entreprise Libertévision inc. de Sherbrooke, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la fourniture et l'installation d'un afficheur électronique. Après entente avec le fournisseur, il a été convenu de choisir un écran de plus grande dimension pour un léger supplément, soit un montant total de 22 678,82 \$ incluant les taxes au lieu du montant initial soumissionné de 19 500,91 \$.

Adoptée.

2013-181
PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS À GASCOE GOODHUE ST-GERMAIN

Suite à la demande de paiement de notre courtier d'assurances BFL Canada pour des honoraires professionnels payables à l'étude Gascoe Goodhue St-Germain dans 2 dossiers de réclamations en cours, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 4 033,57 \$ à cette firme en honoraires professionnels, le tout conformément aux conditions de notre police d'assurance et la clause de rétention en question.

Adoptée.

2013-182
OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN, PROPRIÉTÉ DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE CŒUR-IMMACULÉ DE MARIE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est intéressée à acquérir un terrain à l'intersection des rues Genest et Bellevue, pour y aménager une patinoire permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire offrir à la Fabrique de la Paroisse Cœur-Immaculé de Marie un montant de 12 500 \$ pour l'acquisition du terrain;

CONSIDÉRANT que le Conseil de gestion de la Paroisse Cœur-Immaculé de Marie est favorable à vendre ce terrain à la Ville d'Asbestos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de transmettre l'offre d'achat de la Ville d'Asbestos du terrain pour un montant de 12 500 \$. Advenant la concrétisation de cet achat par la Ville d'Asbestos suite à l'acceptation par toutes les parties concernées, que le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos l'acte notarié.

Adoptée.

2013-183
DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA 1^{RE} AVENUE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire offrir le service Internet haute vitesse de qualité sur la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire brancher sur son réseau de fibre optique la Maison des jeunes, l'afficheur électronique qui sera installé au parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT le partenariat entre la firme Cable Axion Digitel inc. et la Ville d'Asbestos pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la proposition du 19 juillet 2013 pour le déploiement sur la 1^{re} Avenue entre le boulevard Saint-Luc et le boulevard du Conseil pour un montant de 39 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Cable Axion Digitel inc. pour le déploiement sur une partie de la 1^{re} Avenue entre le boulevard Olivier et le boulevard du Conseil pour un montant approximatif de 24 000 \$.

Adoptée.

2013-184

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2013 DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2013, une élection municipale aura lieu à Asbestos comme partout au Québec;

CONSIDÉRANT que la procédure à suivre avant la tenue des élections municipales débute au cours du mois de septembre;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du calendrier 2013 des séances du Conseil, il avait été prévu la tenue de la séance ordinaire du 7 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que cette dernière n'aura pas lieu puisque nous serons en processus de préparation des élections;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'enlever la date du 7 octobre 2013 du calendrier 2013 des séances du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2013-185

MAISON L'ESTIME : AUTORISATION POUR FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE CHASSÉ

Le Conseil a préalablement pris connaissance d'une demande de la Maison l'Estime pour autorisation de fermeture partielle d'une partie de la rue Chassé, soit à partir de leur propriété jusqu'au boulevard Saint-Luc, et ce, afin de tenir un lave-auto pour une activité de financement, le 7 septembre prochain. Après consultation, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser cette fermeture partielle de la rue Chassé le 7 septembre 2013. Cependant, le Conseil municipal demande aux organisateurs de cette activité d'informer les voisins touchés par cette fermeture de rue. Que la Sûreté du Québec de la MRC des Sources soit informée de cette autorisation.

Adoptée.

2013-186

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-123 « PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ »

CONSIDÉRANT que les conditions émises dans le programme d'accès à la propriété de la Ville d'Asbestos ont été réévaluées par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos d'apporter des correctifs au programme d'accès à la propriété;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la résolution numéro 2010-123 « Programme d'accès à la propriété » soit abrogée et remplacée par une nouvelle résolution.

Adoptée.

2013-187

PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Considérant que les conditions émises dans le programme d'accès à la propriété de la Ville d'Asbestos en juin 2010 ont été réévaluées par le Conseil municipal et que ce dernier juge à propos de modifier le programme d'accès à la propriété;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'établir les conditions et incitatifs du programme d'accès à la propriété dans les limites d'Asbestos le tout plus précisément détaillé comme suit :

Pour les acheteurs d'une première maison neuve :

(ménage dont au moins un des conjoints a 35 ans et moins)

(excluant les entrepreneurs mais comprenant leurs clients)

- › 1 000 \$ + 250 \$ par enfant à charge de 18 ans et moins (maximum de 2 000 \$)
- › Crédit loisirs de 50 \$ par enfant
- › Bac brun pour la collecte de compostage
- › Un arbuste emblème de la Ville (Azalea)
- › Abonnement familial à la Bibliothèque municipale pour 1 an

Pour les acheteurs d'une première maison existante :

(ménage dont au moins un des conjoints a 35 ans et moins)

- › A la date de signature du contrat, 500 \$ + 100 \$ par enfant à charge de 18 ans et moins (maximum de 1 000 \$)
- › Crédit loisirs de 50 \$ par enfant
- › Un bac à compostage (machine à terre)
- › Un arbuste emblème de la Ville (Azalea)
- › Abonnement familial à la Bibliothèque municipale pour un 1 an.

Adoptée.

2013-188

MANDAT POUR SUIVI DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'ÉNERKEM À LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT l'entente pour le traitement des eaux de procédé avec la firme Énerkem;

CONSIDÉRANT le mandat de suivi de cette entente confié à la firme Les consultants S.M. inc.;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur François Poulin responsable du dossier chez SM inc. a changer de firme et qu'il est opportun de transférer le mandat à la firme François Poulin, ingénieur;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 9 juillet 2013;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de mandater monsieur François Poulin, ingénieur, pour le suivi du traitement des eaux de la compagnie Énerkem à la station d'épuration des eaux usées de la Ville d'Asbestos, au taux horaire de 90 \$ plus taxes. Ce taux inclut les déplacements ainsi que les dépenses applicables.

Adoptée.

2013-189

ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LIGNAGE DES RUES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'acheter un tracteur usagé 2007 de marque Graco pour effectuer le lignage des rues de Location d'outils Simplex, et ce, au coût de 2 700 \$ plus les taxes afférentes.

Adoptée.

2013-190

SERVICES PROFESSIONNELS POUR OUVERTURE DE LA RUE DE L'ARDOISE : AJUSTEMENT DU MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 2013-74 donnant un mandat à la firme SM pour la préparation de plans et devis pour la rue de l'Ardoise;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires sont demandés pour la production des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux relatifs au bassin de rétention afin de respecter les exigences relatives à la gestion des eaux pluviales du MDDEFP;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le mandat de la firme Les Consultants S.M. inc. dans le contrat de services professionnels pour l'ouverture de la rue de l'Ardoise, et ce, suite à l'avenant fourni;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le réajustement des honoraires pour un montant total de 9 500 \$ excluant les taxes.

Adoptée.

2013-191

MANDAT A S.M. - AMENATECH INC. : RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

CONSIDÉRANT le mandat de caractérisation environnementale octroyé à la firme S.M. en mars 2013 (résolution 2013-74.1);

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'octroyer un mandat supplémentaire dans ce dossier à la suite d'une demande du MDDEFP;

CONSIDÉRANT l'offre professionnelle de la firme S.M. – Aménatech inc., en date du 9 juillet 2013 pour la réalisation d'une étude de caractérisation du milieu naturel et évaluation environnementale du site dans le projet d'ouverture de la rue de l'Ardoise;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de leur accorder le mandat pour un montant forfaitaire de 8 650 \$, taxes en sus. Il est de plus autorisé le mandat d'obtenir le certificat d'autorisation auprès du MDDEFP, selon les taux horaires mentionnés dans leur offre de service, pour une évaluation des coûts entre 7 000 \$ et 9 000 \$.

Adoptée.

2013-192**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX PROPRIÉTÉS, POSTE OCCASIONNEL SUR APPEL**

Suite à un avis d'affichage pour un poste de préposé aux propriétés, poste occasionnel sur appel, aucun employé permanent n'a manifesté un intérêt pour ce poste. Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que M. Denis Racine soit embauché au poste de préposé aux propriétés, à titre d'employé occasionnel sur appel, le tout conformément aux dispositions de la convention collective le régissant au taux horaire d'une classe 3, échelon 1, et ce, à compter du 2 juillet 2013.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois de juillet 2013 préparé par le Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	5	233 000 \$	233 000 \$
Février	11	588 510 \$	821 510 \$
Mars	9	178 600 \$	1 000 110 \$
Avril	33	213 100 \$	1 213 210 \$
Mai	75	4 449 800 \$	5 663 010 \$
Juin	51	203 950 \$	5 866 960 \$
Juillet	56	203 515 \$	6 070 475 \$

2013-193**ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CROIX-ROUGE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos une entente de service avec la Croix-Rouge Canadienne, et ce, afin d'assurer un service aux sinistrés lors d'interventions d'urgence. La présente entente a une durée de trois (3) ans et se renouvellera automatiquement à défaut d'avis écrit contraire.

Adoptée.

2013-194**CROIX ROUGE CANADIENNE : CONTRIBUTION À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**

Il est proposé la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos paie sa contribution 2013-2014 à la Croix-Rouge canadienne relativement à l'entente des services aux sinistrés, contribution au coût de 1 064,25 \$, soit 0,15 \$ per capita.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question des contribuables.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Nathalie Durocher mentionne que le transport collectif est disponible dans 4 municipalités de la MRC. Également, elle se présentera aux prochaines élections municipales.

Le conseiller Alain Roy confirme qu'il sollicitera un troisième mandat.

Le conseiller Pierre Benoit informe les contribuables qu'il y aura activité spéciale le 25 août prochain, soit la tenue d'un pique-nique familial. Il souhaite un bon festival à tous et précise qu'il va solliciter un troisième mandat.

Le conseiller Jean Roy va solliciter un autre mandat.

La conseillère Nicole Forgues va solliciter également un autre mandat.

2013-195

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 20.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, GREFFIER-SUPLÉANT

/lg